

Conditions de participation à l'action "OLED Evo" du 25.05. au 15.07.2022

1. L'organisateur de l'action "**OLED Evo**" est LG Electronics Deutschland GmbH, Succursale LG Suisse, Riedstrasse 6, 8953 Dietikon (ci-après "le **fabricant**").

Pour toute question relative à l'action, à joindre via le formulaire de contact sous <https://www.oled-evo.ch> ou à l'adresse info@oled-evo.ch

2. En participant à cette action, le participant déclare accepter les présentes conditions de participation.
3. Seules les personnes physiques privées (clients achetant des produits pour leur propre usage) ayant leur domicile principal permanent en Suisse ou au Lichtenstein, âgées de plus de 18 ans au moment de la participation et ayant acheté un appareil en promotion (TV selon la liste des modèles participants, voir chiffre 5) sont **autorisées à participer** ("**personnes autorisées à participer**").

Les grossistes et les détaillants ne sont pas autorisés à participer, même s'ils agissent au nom de communautés de participants. Sont en outre exclus de la participation à l'action les achats effectués via des plates-formes de vente aux enchères en ligne, les achats d'appareils d'occasion ainsi que de biens B marqués et les achats effectués via des particuliers qui n'agissent pas dans le cadre de leur activité commerciale ou professionnelle indépendante. Sont également exclus de l'action les participants qui ont acheté le produit dans le cadre du programme VIP via la boutique en ligne de LG Electronics ou les participants qui ont déjà bénéficié de remises pour l'achat du produit dans la boutique en ligne LG, par exemple par le biais de codes de bons d'achat. Les achats au prix d'achat normal dans la boutique en ligne de LG Electronics sont toujours autorisés à participer.

Il appartient au fabricant d'autoriser ou, le cas échéant, d'interdire la combinaison de deux actions parallèles dans lesquelles LG Electronics est largement impliqué.

L'action ne s'applique qu'aux appareils en stock ou immédiatement disponibles. Chaque ménage ne peut participer à l'action que pour un usage privé et avec un seul appareil en promotion (ou bundle, voir point 5) au maximum.

4. Si un participant s'inscrit avec des données incomplètes et/ou envoie des justificatifs incomplets, il en sera informé par courrier ou par e-mail et aura la possibilité de fournir les justificatifs manquants dans un délai de sept jours. Si cette demande n'est pas satisfaite dans le délai imparti, le droit de participer à l'action et d'être remboursé s'éteint.

5. Veuillez noter que le type d'appareil en promotion acheté est déterminant pour la participation et la réception d'une barre de son gratuite. Les produits suivants, avec leurs codes de modèle et numéros EAN respectifs, sont éligibles à la participation ("**appareils en promotion**") :

Liste des modèles Remboursement individuel Modèles OLED Evo

| Série | Code modèle TV | EAN | Code modèle AV |
|---------|-----------------|---------------|-----------------|
| OLED G2 | OLED83G29LA.AVS | 8806091612083 | DSP11RA.DDEULLK |
| | OLED77G29LA.AVS | 8806091612281 | |
| | OLED65G29LA.AVS | 8806091619235 | DSP9YA.DDEULLK |
| | OLED55G29LA.AVS | 8806091612144 | |
| OLED C2 | OLED83C29LA.AVS | 8806091799067 | DSP11RA.DDEULLK |
| | OLED83C27LA.AVS | 8806091619389 | |
| | OLED77C29LD.AVS | 8806091612601 | |
| | OLED77C28LB.AVS | 8806091612380 | |
| | OLED77C27LA.AVS | 8806091619624 | |
| | OLED65C29LD.AVS | 8806091622587 | |
| | OLED65C28LB.AVS | 8806091613479 | |
| | OLED65C27LA.AVS | 8806091612861 | |
| | OLED55C29LD.AVS | 8806091620354 | DSP8YA.DDEULLK |
| | OLED55C28LB.AVS | 8806091620200 | |
| | OLED55C27LA.AVS | 8806091619969 | |
| | OLED48C29LB.AVS | 8806091620477 | |
| | OLED48C28LB.AVS | 8806091620255 | |
| | OLED48C27LA.AVS | 8806091622716 | |
| | OLED42C27LA.AVS | 8806091620637 | DQP5.DDEULLK |
| | OLED42C24LA.AVS | 8806091783554 | |

Le code du modèle, le numéro EAN et la désignation du produit participant sont imprimés sur l'emballage de l'appareil. Il est possible de se renseigner auprès du revendeur participant pour savoir s'il s'agit d'un appareil en promotion.

6. Il est de la responsabilité du participant de s'informer si un revendeur participe à l'action et si l'appareil acheté est un appareil en promotion. * Il convient notamment de vérifier si le code modèle de l'appareil concerné correspond au code modèle figurant dans le tableau mentionné au point 5. Cela vaut en particulier pour l'achat d'un appareil en promotion dans le commerce en ligne, où les clients ne peuvent pas s'assurer personnellement, avant la conclusion du contrat d'achat, que l'appareil présente un code de modèle donnant droit à la participation à la promotion. Les appareils identiques dont le code de modèle est différent ne participent pas à cette action.

L'action n'est valable qu'en cas d'achat dans la boutique en ligne LG Suisse ou chez l'un des revendeurs agréés livrés par LG Electronics Deutschland GmbH succursale LG Suisse en Suisse et au Liechtenstein.

7. La promotion se déroule du **25.05.2022, 0:00 h** au **15.07.2022, 23:59 h** ("**période de promotion**"). L'inscription doit être effectuée avant le **07.08.2022, 23:59 heures** sur <https://www.oled-evo.ch> et le participant doit indiquer son nom complet, son adresse complète pour l'envoi et une adresse e-mail valide. L'action n'est valable que pour les appareils en stock ou immédiatement disponibles et dans la limite du budget prévu. Le fabricant se réserve le droit de raccourcir la période de l'action si le budget prévu pour l'action est prématurément épuisé. Il est de la responsabilité du participant de s'informer si la période de l'action a été raccourcie ou si le budget est déjà épuisé.
Des informations actualisées sur l'état d'avancement de l'action sont disponibles à l'adresse <https://www.oled-evo.ch> peuvent être consultées.

8. Pour participer à l'action, la personne éligible doit acheter l'un des appareils en promotion correspondants (voir point 5) pendant la période de l'action et devenir le propriétaire final de l'appareil.

Le type de cadeau (modèle de barre de son) dépend de l'appareil en promotion acheté pendant la période de promotion.

La date de la facture ou, en cas d'achat dans le commerce en ligne, la **date de la commande figurant sur la confirmation de commande est** déterminante pour la participation.

9. La personne autorisée à participer recevra le cadeau **dans un délai de 8 semaines** après l'achat de l'appareil en promotion et l'enregistrement valide, en fonction du modèle en promotion acheté.

Pour un aperçu de la prime dépendant du modèle, voir le tableau au point 5. Si la promotion constitue un avantage imposable pour le participant, il lui incombe de payer toute taxe applicable .

Pour participer à l'action et recevoir le cadeau, le participant doit s'inscrire sur le site Internet suivant en indiquant la désignation du modèle et le numéro de série de l'appareil en promotion et en envoyant une copie de la preuve d'achat avec la date de facturation et une photo de l'étiquette du produit (à trouver au dos de l'appareil) : <https://www.oled-evo.ch>
L'enregistrement de l'appareil en promotion ne peut être effectué que pendant la période du **25.05.2022** au **07.08.2022**.

10. Si le participant ne reçoit son appareil en promotion qu'après le **15.07, mais avant le 07.08**, il doit tout de même s'inscrire sur la page de l'action : <https://www.oled-evo.ch> s'enregistrer préalablement et saisir la revendication "LATE REGISTRATION" dans le champ Numéro de série. Le fabricant prendra ensuite contact avec le participant et l'informerá des étapes

exactes à suivre pour la remise ultérieure du numéro de série. Les enregistrements reçus après la fin de la période d'enregistrement (07.08.) ne pourront pas être pris en compte.

(Les appareils commandés/achetés pendant la période d'action, mais livrés après la fin de la période d'enregistrement, peuvent participer à l'action si l'enregistrement a été effectué à temps pendant la période susmentionnée. A l'issue d'un enregistrement incomplet (si le produit n'a pas été livré, il n'est pas possible d'indiquer le numéro de série nécessaire), l'action sera annulée. Après réception de l'appareil, le participant doit finaliser son enregistrement en indiquant le numéro de série).

- 11.** En plus des cas mentionnés aux points 7 à 10, le producteur a le droit de mettre fin prématurément à l'action si une exécution correcte de l'action ne peut pas être garantie pour des raisons techniques et/ou juridiques.
- 12.** Un seul appareil en promotion peut être revendiqué par participant et par ménage. Est considérée comme ménage indépendant une unité d'habitation disposant d'une entrée séparée avec sonnette.
- 13.** Si le contrat d'achat de l'un des appareils en promotion est annulé pour quelque raison que ce soit dans un délai de 6 mois à compter de la conclusion du contrat, le droit à recevoir le cadeau s'éteint et le participant doit verser une compensation équivalente au cadeau reçu ou organiser la restitution du cadeau reçu.
- 14.** Le fabricant est en droit d'exclure de la participation à l'action les participants soupçonnés d'enfreindre les conditions de participation, de fournir des informations fausses ou frauduleuses, de manipuler l'action ou de participer plus souvent qu'autorisé ou de tenter de le faire. Dans ces cas, le fabricant est en droit d'exiger le remboursement d'un cadeau déjà livré, le cas échéant également a posteriori. Il se réserve le droit de faire valoir ses droits à des dommages et intérêts.

15. Le producteur n'est responsable que des dommages causés par lui-même, ses représentants légaux ou ses auxiliaires d'exécution, intentionnellement ou par négligence grave, ou par la violation d'obligations essentielles dans le cadre de l'action (dites obligations cardinales). Les obligations essentielles sont celles dont l'exécution est nécessaire pour atteindre l'objectif de l'action. Dans ces cas, la responsabilité est limitée aux dommages prévisibles et typiques. La responsabilité du producteur pour les dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé n'en est pas affectée.
16. Si une clause des conditions de participation devient totalement ou partiellement caduque, la validité des autres clauses n'en est pas affectée. Une disposition invalide doit être remplacée par une disposition compatible avec le droit en vigueur et dont le contenu se rapproche le plus possible de la clause devenue invalide.
Il en va de même pour les éventuelles lacunes réglementaires.
17. Le droit applicable est celui de la Confédération suisse (Suisse).

Informations sur la protection des données :

Le traitement des données lors de la participation à l'action est effectué par le fabricant. Vous pouvez contacter le responsable de la protection des données du fabricant à l'adresse dpo-eu@lge.com ou par courrier à notre adresse postale avec la mention "responsable de la protection des données".

Vous avez à tout moment le droit de vous informer sur vos données enregistrées. En outre, si les conditions légales sont remplies, vous avez le droit de rectifier, de bloquer ou de supprimer vos données et de demander la portabilité des données mises à disposition. Vous pouvez à tout moment révoquer votre consentement à l'enregistrement et à l'utilisation des données collectées, avec effet pour l'avenir, à l'adresse [suivante](mailto:dpo-eu@lge.com) : dpo-eu@lge.com.

Pour faire valoir vos droits, veuillez vous adresser directement à notre responsable de la protection des données. Vous pouvez en outre vous adresser à tout moment à une autorité de surveillance pour déposer une plainte. L'autorité de surveillance compétente pour le fabricant est : Hessischer Landesdatenschutzbeauftragter, Postfach 3163, 65021 Wiesbaden.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de la participation à l'action (prénom et nom, adresse e-mail, coordonnées bancaires, désignation du modèle et numéro de série, date d'achat et prix d'achat ainsi qu'une copie de la facture originale avec la date de facturation) sont collectées, traitées et utilisées uniquement dans le but de réaliser l'action. Le cas échéant, les données sont transmises à des tiers, à des prestataires de services intégrés conformément à la protection des données, pour le déroulement de l'action, y compris l'envoi du remboursement. Le traitement des données s'effectue sur la base de votre consentement conformément à l'article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD et sur la base de l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD, étant donné que le traitement des données est nécessaire à la réalisation de l'action.

Une fois l'action terminée, toutes les données enregistrées sont à nouveau supprimées.